

# Génocide rwandais : non-lieu pour le père Munyeshyaka

Le Dauphiné Libéré, 10 novembre 2019

**Le père Wenceslas Munyeshyaka, qui s'était réfugié en Ardèche, était soupçonné de crime de génocide au Rwanda. Ce qu'il a toujours nié. La cour de cassation de Paris vient de valider l'ordonnance de non-lieu.**



Le père Wenceslas lors de son incarcération en 1995 à Privas. Photo archives Le DL

Vingt ans après sa mise en détention à la maison d'arrêt de Privas, le père Wenceslas Munyeshyaka, soupçonné de crime de génocide au Rwanda, avait vu s'ouvrir les portes d'un non-lieu en août 2015. Le parquet de Paris avait demandé l'abandon des poursuites dans ce dossier ouvert la toute première fois par un juge d'instruction resté célèbre au tribunal de grande instance de Privas, Christophe Ruin. Le 15 octobre 2015, les juges du pôle crimes contre l'humanité du tribunal de grande instance de Paris avaient suivi le parquet, prononçant une ordonnance de non-lieu en sa faveur. Quatre ans plus tard, la cour de cassation de Paris vient de valider cette ordonnance de

non-lieu, a révélé, vendredi 8 novembre, le quotidien national *La Croix*.

En Ardèche, c'est peu dire que l'affaire a marqué les esprits. Le "père Wenceslas", comme on s'est vite contenté de le nommer, a été au cœur d'une enquête sur le génocide rwandais de 1994. C'est d'ailleurs le premier Rwandais visé par une plainte en France pour son implication présumée dans le génocide des Tutsis. En 2006, la justice rwandaise l'avait condamné par contumace à la prison à perpétuité. L'année suivante, le tribunal international pour le Rwanda avait lancé contre lui un mandat d'arrêt international.

## Arrêté discrètement à la gare de Montélimar

Le père Wenceslas, qui s'est ensuite installé en Normandie, s'était réfugié en Ardèche dès le mois d'octobre 1994, grâce au concours de religieux français. L'évêque de Viviers, à l'époque Mgr Bonfils, l'avait accueilli à la demande du diocèse de Paris. Il lui avait confié une mission pastorale dans la paroisse de Bourg-Saint-Andéol. Il était ainsi devenu diacre. Il n'était pas resté anonyme très longtemps, en dépit de ses fonctions de vicaire sous la responsabilité de l'évêque de Viviers.

La revue catholique progressiste *Golias* l'avait mis en cause dans le génocide rwandais en 1995. Il avait alors été interpellé une première fois, très discrètement, le 27 juillet 1995, en tout début d'après-midi, à la gare de Montélimar, par deux gendarmes de l'Ardèche en civil. Deux jours plus tard, une magistrate de Privas mettait en examen le prêtre rwandais pour "génocide, complicité de génocide, mauvais traitements et actes inhumains et dégradants".

## Des accusations très graves

À l'époque des massacres organisés contre les Tutsis par les Hutus, le père Wenceslas était vicaire de l'église de la Sainte-Famille à Kigali, la capitale. *Gollias* assurait qu'il aurait laissé massacrer des Tutsis réfugiés dans sa paroisse, jusqu'à en désigner certains à leurs bourreaux.

Des accusations très graves, qu'avaient soutenues deux jeunes femmes, spécialement venues de Kigali, dans le cabinet du juge Ruin lors d'une longue nuit d'auditions et de confrontation en février 1996. Le *Dauphiné Libéré* les avait rencontrées à l'époque, en présence de M<sup>e</sup> William Bourdon qui intervenait pour le compte de l'association Juristes sans frontière. Elles étaient formelles dans leurs affirmations.

Le père Munyeshyaka a toujours nié. Plus de vingt ans plus tard, la justice lui a définitivement donné raison.